



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.56/1  
13 juin 1985

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Quatrième réunion ordinaire des Parties  
contractantes à la Convention pour la protection  
de la mer Méditerranée contre la pollution et aux  
protocoles y relatifs

Gênes, 9 - 13 septembre 1985

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux
6. Pouvoirs
7. Débat général sur l'application du Plan d'action pour la Méditerranée 1975-1985.
8. Rapport du Directeur exécutif sur l'application du Plan d'action pour la Méditerranée en 1984 et 1985 et recommandations concernant les activités à entreprendre pendant la période biennale 1986-1987, avec leurs incidences financières.
9. Convention - cadre relative à la protection de l'environnement méditerranéen et protocoles y relatifs ainsi que leurs annexes:
  - a) Application de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.
  - b) Application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs.

- c) Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique.
  - d) Application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique.
  - e) Protocole relatif aux aires spécialement protégées en Méditerranée.
  - f) Autres questions juridiques.
10. Planification intégrée du développement et gestion des ressources du bassin Méditerranéen:
- a) Plan Bleu
  - b) Programme d'actions prioritaires
  - c) Aires spécialement protégées
11. Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en Méditerranée (MED POL Phase II):
- a) Surveillance continue
  - b) Recherche
  - c) Application scientifique et technique des Protocoles relatifs à la pollution d'origine tellurique et aux opérations d'immersion
  - d) Critères de la qualité du milieu
12. Incidences institutionnelles et financières du Plan d'action:
- a) Coordination
  - b) Réunions
  - c) Centre régional méditerranéen de lutte contre la pollution par les hydrocarbures
  - d) Formation et échange d'information
  - e) Le système des Centres d'activités régionales
  - f) Position du fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
  - g) Amendements au règlement financier
  - h) Adoption du budget et des contributions pour la période biennale 1986-1987

13. Date et lieu de la 5ème Réunion ordinaire des Parties Contractantes
14. Autres questions
15. Adoption du rapport
16. Clôture de la réunion.